

CSQ

LE MAGAZINE

COMMENT SE PORTE VOTRE VOIX?

UN GRAND
DOSSIER SST

Numérique
en éducation
Promesses et
inquiétudes

.....

Petite enfance
Tout pour l'enfant



Centrale des syndicats
du Québec

Automne 2017

La bonne place pour nous suivre



facebook.com/SSQ

Des astuces santé, des conseils financiers et des idées pour bien planifier vos voyages : voilà autant de sujets qui sauront vous interpeller, vous informer et vous guider.

**Suivez-nous sur Facebook
dès aujourd'hui!**

SSQ *Groupe
financier*

THÉMATIQUE 2018

LE COW-BOY
ESPION!

ACTIVITÉS ÉTÉ
COMME HIVER

HORAIRE DÉTAILLÉ

SÉCURITÉ :
ANIMATEURS
SPÉCIALISÉS

JOURNÉE PLEIN AIR DU 1101

10h Spectacle équestre

10h15 Le groupe des participants est réparti en plusieurs équipes. Chaque participant se verra désigné une monture adaptée à ses besoins. Une démonstration équestre suivra

10h45 Équitation pour tous!

12h Dîner champêtre dans le décor de la Mangerie

12h30 Visite des écuries avec remise de la carotte apportée par le cavalier pour son cheval ou son poney

13h Début de la 2^e période d'équitation pour tous!

14h30 Épreuve finale pour déterminer l'équipe qui emportera le trophée des cow-boys!

14h45 Dernier rendez-vous avant le départ. Remise d'une photo souvenir gratuite et personnalisée du cavalier avec son cheval ou son poney

SEULEMENT
12.75\$
(TAXES EN SUS)

ÂGE :
5 À 13 ANS
ACTIVITÉS :
10H À 15H
GROUPE :
10 À 250
PARTICIPANTS

PROGRAMME
CONFORME AUX OBJECTIFS
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT



Sécurité :
Animateurs
spécialisés

ÉCOLE
D'ÉQUITATION
MILLE CENT UN

DEPUIS PLUS
DE 40 ANS!

DIANE AUTHIER, PDG École d'équitation 1101

Propriétaire-Entraîneur, accrédité par :

- Fédération équestre du Québec
- Canada Hippique
- Diplômée Cadre Noir de Saumur (France)
- Attestations de randonnées : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belize
- Certification Emploi-Québec

Excellence reconnue de l'École d'équitation 1101 par les organismes :

- Équi-Qualité
- Tourisme Québec
- Québec à cheval
- Association des camps certifiés du Québec

1101, Grand Rang, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Réservation et information : 450 796-5993

info@ecoledequitation1101.com

ecoledequitation1101.com



MÉTAMORPHOSE

Votre magazine syndical propose plusieurs nouveautés. D'abord, une toute nouvelle signature – CSQ Le Magazine – qui remplace l'appellation *Nouvelles CSQ* après plus de 35 ans. À ce changement audacieux s'ajoute une toute nouvelle facture graphique, à l'image du dynamisme de notre centrale, ainsi qu'une offre d'abonnement gratuit à domicile.

UN MAGAZINE PLUS VERT QUE NATURE

Notre publication continuera à être imprimée sur du papier Rolland Enviro 100, un produit québécois dont les fibres proviennent exclusivement des bacs de récupération. *Aucun arbre n'est donc coupé pour produire cette revue.*

De plus, le papier est fabriqué selon un procédé sans chlore, qui puise son énergie dans un biogaz issu d'un site d'enfouissement, acheminé à l'usine par conduits souterrains. Quant aux encres utilisées, elles sont 100 % végétales, solubles dans l'eau et ne contiennent aucun solvant. Nous ne pouvons pas avoir un papier plus conforme à nos valeurs EVB!

UN MAGAZINE WEB À DÉCOUVRIR

Un tout nouveau magazine Web vous est également offert. Entièrement redessiné, le site magazine.lacsq.org propose une foule de contenu d'actualité, plusieurs exclusivités et des dossiers de fond.

Votre magazine Web présente également des blogues, des reportages vidéos ainsi qu'une offre de balados unique dans l'univers syndical québécois. Vous pourrez y entendre de grands entretiens, des conférences éclairantes, et plus encore! Quant à l'infolettre, elle vous permettra d'être au fait des dernières nouveautés.

Bonne lecture!

Catherine Gauthier | RÉDACTRICE EN CHEF

MAGAZINE@LACSQ.ORG

10

SOMMAIRE

EN COUVERTURE

Votre voix vous fait-elle parfois faux bond?

Le personnel de l'éducation et de la petite enfance est plus à risque de développer un trouble de la voix.

TOPOS

7 Des jours fériés enfin payés?

Le jugement est tombé : le personnel suppléant occasionnel doit être rémunéré lors des jours fériés. Une première victoire portée en appel.

8 L'arbre sera jugé à ses fruits

Elle était très attendue, la Politique de la réussite éducative. CSQ Le Magazine fait le point.

20 Le numérique en éducation : promesses et inquiétudes

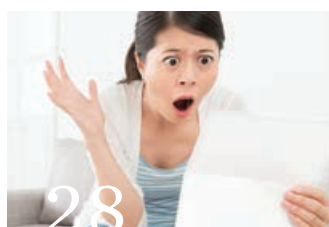
L'accélération des progrès en informatique, en robotique et en intelligence artificielle devrait-elle nous inquiéter pour l'avenir de nos emplois?

26 Jeunes trans : comment les soutenir?

La question de l'identité de genre se pose dans le milieu de l'éducation, parfois dès le préscolaire.

28 Rendu malade par le travail... Le remède : le travail?!

Votre employeur pourrait-il vous demander d'être très actif durant votre période d'invalidité?



RENCONTRE

30 Nos droits fondamentaux noyés dans l'urgence

Un glissement qui n'a rien d'anodin...

5 Entre nous **6** En vrac **16** Réseau scolaire **22** Enseignement supérieur

24 Petite enfance **32** Culture **34** Le mot juste

CSQ Le Magazine Volume 38, no 1 Publication de la Centrale des syndicats du Québec, 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3. Tél. : 514 356-8888, Téléc. : 514 356-9999 Courriel : magazine@lacsq.org / Directrice des communications Marjolaine Perreault / Rédactrice en chef Catherine Gauthier / Secrétaire adjointe aux publications France Giroux / Révision Martine Lauzon, Suzie Bélanger / Publicité Catherine Gauthier / Photographes Clément Allard, François Beauregard, Jocelyn Bernier, Exposeimage, Anick Fontaine, Serge Grenier, Jean-François Leblanc, Lucien Lisabelle, Maryse Cléro-Nobrega, Optik 360, Gérald Poirier, Pascal Rathé, Iften Redjah, Marie-Ève Rompré, Shutterstock / Retouches photo Yves Vaillancourt / Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. ISSN 2561-2719 / magazine.lacsq.org / Abonnement Service des communications, 514 356-8888 giroux.france@lacsq.org / Postpublications No de convention 40068962. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : Publication de la Centrale des syndicats du Québec 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3.

Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.



Rejoignez-nous sur Facebook!
facebook.com/lacsq

D10990

Centralisons nos forces :
voilà la nouvelle signature de notre grande centrale. Inspirante, cette signature est à l'image de notre modèle de syndicalisme ainsi que de cette solidarité qui nous caractérise si bien et qui nous a toujours unis dans nos luttes pour protéger les services publics et parapublics, et obtenir plus de justice sociale.



Cet automne, le marathon préélectoral se mettra tranquillement en branle au Québec. Déjà, des refrains se font entendre. Le parti au pouvoir a remixé l'un de ses grands classiques, l'inoubliable « réingénierie », pour nous en proposer une nouvelle mouture : la transformation de l'État...

Ces « transformeurs » nous promettent des jours meilleurs maintenant, disent-ils, que « la maison est en ordre ». Eh bien, nous devons leur rappeler que nous ne sommes pas dupes! Nous n'avons pas oublié leurs mensonges ni leurs promesses rompues, pas plus que les effets toxiques de leurs choix idéologiques sur les conditions de travail, de vie et de bien-être de l'ensemble de la population.

Au cours des prochains mois, je nous invite à revendiquer haut et fort afin que le gouvernement passe de la parole aux actes et : qu'il réinvestisse massivement en éducation pour faciliter la réussite de tous les élèves et soutenir le personnel; qu'il revoie le mode de financement des cégeps et des universités pour favoriser la coopération et l'équité entre les établissements; qu'il mise sur l'universalité, l'accessibilité et la qualité dans notre réseau public éducatif à la petite enfance; et qu'il renverse les effets dévastateurs des réformes de la santé en réinvestissant dans le réseau et en revenant à une gestion plus humaine du personnel.

Je nous invite aussi à parler d'une seule voix pour réclamer que le gouvernement bonifie le Régime de rentes du Québec et qu'il revise les normes du travail, notamment en haussant le salaire minimum à 15 \$ l'heure ainsi qu'en augmentant les vacances annuelles et les congés pour responsabilités familiales. Ces mesures bénéficieraient à l'ensemble de notre société et réduiraient les inégalités.

Bref, je nous invite à agir ensemble pour une société plus juste, des services publics plus forts et des politiques sociales plus équitables. En centralisant nos forces, tout est possible.

Solidairement,

A handwritten signature in black ink that reads "Louise Chabot". The signature is fluid and cursive.

Louise Chabot | PRÉSIDENTE

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT? LISEZ CECI...

Saviez-vous que le calcul de vos indemnités complémentaires versées par l'employeur durant un congé de maternité, de paternité ou d'adoption doit tenir compte du fait que vous avez occupé plus d'un emploi au cours de la période de référence? Un grief important, remporté par le Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (SPPM-CSQ), a confirmé ce fait. Ainsi, une quote-part des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) doit être établie en fonction de chacun des employeurs (document fourni sur demande par le RQAP), d'où l'importance d'aviser les ressources humaines lorsque l'on occupe plus d'un emploi et de consulter son syndicat. Pour en savoir plus, visitez le site securitesociale.lacsq.org/droits-parentaux.

Découvrez l'institution financière du personnel de l'éducation!

Rendez-vous sur **CAISSEEDUCATION.CA** et rejoignez la grande famille de l'éducation.

Desjardins
Caisse de l'Éducation

Votre passion
notre vocation

METTRE LE CAP SUR LA RETRAITE

Vous comptez prendre votre retraite d'ici 60 mois? Saviez-vous que l'AREQ (CSQ) propose dix sessions de préparation animées par divers spécialistes dans les domaines de la santé, des assurances, de l'épargne, des régimes de retraite et de la succession? Ces rencontres, offertes aux membres de la CSQ qui prendront leur retraite dans moins de cinq ans et à leur conjointe ou conjoint, permettent de mieux se préparer à cette étape importante. Pour vous inscrire ou pour obtenir plus d'informations, communiquez sans tarder avec votre syndicat.

Sessions de planification à la retraite

Rouyn-Noranda		13 et 14 octobre 2017
Carleton		20 et 21 octobre 2017
Québec		10 et 11 novembre 2017
Saint-Hyacinthe		2 et 3 février 2018
Trois-Rivières		23 et 24 février 2018
Laval		16 et 17 mars 2018
Magog		6 et 7 avril 2018
Lévis		13 et 14 avril 2018
La Prairie		4 et 5 mai 2018
Gatineau		11 et 12 mai 2018

LOIS SPÉCIALES, : CHOSE DU PASSÉ?

Plus d'une trentaine de lois spéciales ont été adoptées au Québec, depuis les années 60, pour mettre fin à une négociation collective. Bonne nouvelle : le Canada a ratifié la convention n° 98 de l'Organisation internationale du travail, en juin 2017. Cette convention protège les travailleuses et travailleurs contre la discrimination antisyndicale et l'ingérence des employeurs ainsi que le droit à la négociation collective. Dorénavant, les organisations syndicales pourront invoquer cette signature devant les tribunaux lorsqu'une loi spéciale sera adoptée. Souhaitons que les gouvernements agissent désormais en conséquence.

DES JOURS FÉRIÉS ENFIN PAYÉS?

Le jugement est tombé : le personnel suppléant occasionnel doit être rémunéré lors des jours fériés.

Maxime Garneau | CONSEILLER FSE-CSQ

Cette décision, qui est loin d'être banale, vient confirmer aux enseignantes et enseignants à statut précaire leur statut légal de « salariés » entre deux jours de suppléance. Si l'on peut s'en réjouir, il faudra attendre encore un peu avant de sabrer le champagne puisque le tout a été porté en appel.

Rappelons les faits : le Syndicat de Champlain (CSQ) réclamait à la Commission scolaire Marie-Victorin qu'elle verse aux suppléantes et suppléants occasionnels l'indemnité prévue à la Loi sur les normes du travail et à la Loi sur la fête nationale pour les différents jours fériés qui y sont prévus.

Sans surprise, l'employeur refusait cette demande, en contestant le statut légal de « salarié » entre deux journées de suppléance. En mai dernier, le tribunal d'arbitrage a donné raison au syndicat – dans une décision sans équivoque – et a accueilli la douzaine de griefs que celui-ci avait déposés.

UNE VICTOIRE IMPORTANTE

« Depuis les changements apportés à la Loi sur les normes du travail, en 2003, nous réclamons que les suppléants occasionnels soient payés comme il se doit. Ce ne sont pas des salariés de second ordre! Il était temps qu'un tribunal reconnaisse leurs droits », déclare Éric Gingras¹.

« Ce gain important représente une avancée très significative pour la profession enseignante, puisque les suppléantes et suppléants occasionnels sont les salariés les plus vulnérables du système. Nous sommes fiers de cette victoire syndicale!



Photo Annabelle Sirois

Il s'agit du fruit d'une concertation juridique majeure de la FSE-CSQ, qui a nécessité un imposant travail de recherche », ajoute Josée Scalabrini².

LA BATAILLE SE POURSUIT

Malheureusement, la cause a été portée en appel par la partie patronale. Toutefois, si la décision est maintenue en cour d'appel, elle touchera, à terme, quelque 32 700 enseignantes et enseignants à statut précaire, suppléantes et suppléants occasionnels ou à temps partiel, sur les 87 000 travaillant à la formation générale des jeunes au Québec.

« Même en 2017, nous devons nous battre pour faire reconnaître et respecter des éléments de base des droits du travail, comme le paiement des jours fériés. Nous n'accepterons jamais que l'employeur grappille sur le dos des enseignants à statut précaire en contournant la loi et en prenant des décisions guidées par la nécessité de faire des économies », conclut Éric Gingras.

¹ Éric Gingras est président du Syndicat de Champlain (CSQ).

² Josée Scalabrini est présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

L'ARBRE SERA JUGÉ À SES FRUITS

Elle était très attendue, la Politique de la réussite éducative. Dévoilée tout juste avant que ne résonne la toute dernière cloche de l'année, en juin dernier, elle contient des éléments intéressants, mais aussi des lacunes. *CSQ Le Magazine* fait le point.

Nathalie Chabot | CONSEILLÈRE CSQ

2030
l'horizon visé par
la Politique

12 ANS
pour suivre les
élèves du préscolaire
à la 5^e secondaire

7
objectifs à atteindre

37
mesures

La CSQ a salué le dévoilement de cette politique¹, tout en rappelant au ministre que les bonnes intentions qu'elle contient doivent se traduire rapidement par des gestes concrets.

COUP D'ŒIL SUR LA POLITIQUE

La Politique s'étend sur un horizon de douze ans, soit jusqu'en 2030, pour suivre le parcours des élèves du préscolaire à la fin du secondaire. Le gouvernement se donne sept objectifs à atteindre pour juger du succès des 37 mesures qui y sont inscrites.

La mise en œuvre de la Politique se fera graduellement au cours des mois à venir et des prochaines années par l'entremise de stratégies, de chantiers, de plans d'action et de mesures diverses. À ce moment-ci, il reste encore beaucoup de questions quant à la manière dont ils seront développés, avec qui et quelles ressources y seront consacrées.

On ne présentera pas ici les objectifs, les orientations et les nombreuses pistes d'action contenus dans la Politique, sauf pour mettre en lumière, sommairement, quelques éléments que nous pouvons voir d'un bon œil et d'autres, au contraire, à déplorer.

CE QUE NOUS POUVONS VOIR D'UN BON ŒIL

De manière générale, la Politique propose une vision à long terme et une perspective de continuité. Elle s'inscrit dans un angle de réussite éducative, pas seulement de réussite scolaire, et dans une optique de continuum de la petite enfance à l'âge adulte. Il s'agit d'un élément que nous réclamions depuis plusieurs années.

De plus, elle reconnaît que ce continuum doit être accompagné de services rendus disponibles tôt, au moment voulu et dans tous les secteurs, y compris à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes. Elle accorde aussi une place importante à la littératie et à la numératie, et positionne la lutte contre l'analphabétisme comme un enjeu central.



La CSQ et ses fédérations du réseau scolaire étaient présentes lors du lancement de la Politique, le 21 juin 2017. Dans l'ordre habituel : Stéphane Lapointe (FPEP-CSQ), Johanne Pomerleau (FPPE-CSQ), Josée Scalabrini (FSE-CSQ), Éric Pronovost (FPSS-CSQ) et Louise Chabot (CSQ).

Nous pourrions aussi mentionner les chantiers qui touchent la profession enseignante ainsi que le plan d'action sur les infrastructures scolaires que nous pouvons accueillir favorablement, mais avec prudence, car tout sera fonction de la manière dont ces chantiers prendront forme concrètement.

CE QUE NOUS REPROCHONS

Pour le moment, nous regrettons de ne pas en savoir plus sur les priorités d'action, les moyens concrets qui seront mis en place et l'échéancier de mise en œuvre des travaux.

Plus encore, nous reprochons que certaines actions, pourtant essentielles à la réussite, aient été balayées sous le tapis. La Politique effleure à peine la question de la mixité sociale et scolaire ainsi que les liens ténus, pour ne pas dire inexistantes, avec les mesures sociales nécessaires pour améliorer les conditions de vie des élèves.

On fait aussi très peu de cas de l'amélioration des conditions d'exercice du personnel. Pourtant, favoriser l'attraction, l'insertion professionnelle et le maintien en emploi permet d'assurer de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.

CE QUI SEMBLE SE DESSINER À COURT TERME

Plusieurs chantiers seront mis en place graduellement. Malgré le peu d'informations que nous possédons actuellement, les indices que nous avons en mains au moment d'écrire ces lignes nous portent à croire que certains retiendront notre attention au cours de l'automne.

Le plan d'action sur le numérique en éducation, le groupe de travail sur la création d'un institut national d'excellence en éducation et la table nationale sur la réussite éducative

des élèves autochtones, jeunes et adultes sont des dossiers sur lesquels nous pourrions avoir à diriger nos énergies à court terme.

La CSQ a d'ailleurs fait part au ministre de son désir de participer activement aux travaux de ces trois chantiers. Il est primordial que le point de vue du personnel de l'éducation soit pris en compte

dans ces travaux, tout comme ce sera le cas pour les autres chantiers à venir.

Soyez assurés que nous continuerons à surveiller de près la direction que prendra la mise en œuvre de la Politique au cours de l'automne.

1 Pour en savoir plus sur la Politique : securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/.

LES ÉLÈVES NE SONT PAS TOUS PAREILS

Une approche plus humaine de l'éducation est essentielle. Au-delà des statistiques, il faut penser réussite éducative. Le gouvernement doit soutenir par des moyens concrets les élèves et le personnel.

PASSONS DE LA PAROLE AUX ACTES

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

VOTRE VOIX VOUS FAIT-ELLE PARFOIS FAUX BOND?

Les troubles de la voix ne sont pas
à prendre à la légère.

Savez-vous que le personnel de
l'éducation et de la petite enfance
est plus à risque de développer
un trouble de la voix? Loin d'être
banale, cette situation peut
entraîner de multiples conséquences,
d'où l'importance d'agir dès les
premiers symptômes.

Catherine Gauthier | RÉDACTRICE EN CHEF

« En éducation et en petite enfance, la voix est très sollicitée, et ce, plusieurs heures par jour dans des conditions souvent loin d'être optimales. Le bruit, le stress et d'autres facteurs, comme une mauvaise ventilation ou qualité de l'air, constituent des irritants importants qui peuvent entraîner un trouble vocal », explique Ingrid Verduyck¹.

D'ailleurs, ce problème de santé est plus répandu qu'on pourrait le croire. « Les enseignants, par exemple, représentent de 20 % à 50 % des patients ayant des troubles de la voix, selon les études réalisées ici et dans d'autres pays occidentaux, contre de 6 à 15 % de la population. Les recherches démontrent également que de 20 à 30 % des enseignants ont déjà dû s'absenter du travail en raison d'un trouble vocal, contre de 0 à 5 % de la population », illustre-t-elle.

MIEUX VAUT PRÉVENIR...

Et, bien que la profession enseignante figure parmi celles dont la voix est la plus sollicitée au travail, cet aspect est bien peu abordé lors de la formation des maîtres.

« Contrairement aux acteurs de théâtre, par exemple, on n'enseigne pas aux futurs enseignants et enseignantes à

projeter leur voix. L'hygiène vocale est très peu abordée. Cela est aussi vrai pour les autres disciplines de l'éducation ou de la petite enfance, dont les futurs diplômés verront leur voix grandement sollicitée au travail. Pourtant, la sensibilisation, en amont de la pratique, non seulement est essentielle, mais constitue une arme de prévention très efficace », poursuit-elle.

Claudine Blouin² abonde dans le même sens : « Les étudiantes et étudiants qui se destinent à une profession liée au monde de l'éducation ou de la petite enfance doivent être conscients, dès leur formation initiale, que leur voix sera leur principal outil de travail et qu'ils devront en prendre soin tout au long de leur carrière. Ils doivent apprendre les principes d'une bonne hygiène vocale et les techniques de projection de la voix, être sensibles aux conditions acoustiques de leur travail et conscients de l'importance de consulter dès les premiers symptômes. »

Selon elle, il serait aussi avisé d'offrir aux éducatrices en petite enfance ainsi qu'au personnel de soutien, enseignant et professionnel des réseaux scolaires et de l'enseignement supérieur, des ateliers de projection et d'hygiène vocale.



Photo Jean-François Leblanc

Ingrid Verduyck

¹ Ingrid Verduyck est professeure à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Elle était la conférencière invitée au Réseau SST de la CSQ, en juin 2017.

² Claudine Blouin est orthophoniste et membre du Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de la région de Québec (SPPRÉQ-CSQ).

Magazine. lacsq.org



EXCLUSIVITÉS

Des articles liés à l'actualité qui permettent d'aller au fond des enjeux syndicaux.



BALADO

Grands entretiens, reportages, débats, émissions et plus encore!



VIDÉO

Le lire, c'est bien, le voir c'est encore mieux!
Voyez nos reportages et autres contenus intéressants!



BLOGUE

Retrouvez le blogue de Louise Chabot pour connaître son point de vue sur les enjeux d'ici et d'ailleurs.

CSQ

LE MAGAZINE



Claudine Blouin

Photo Pascal Ratthé

« Un atelier d'une demi-journée réunissant une orthophoniste et dix personnes, par exemple, serait très efficace. Cela permettrait de les sensibiliser à l'importance de la respiration, de la respiration synchronisée avec la phonation et de la posture, en plus de les informer des bonnes pratiques pour protéger leur voix et des pièges à éviter », propose Claudine Blouin.

LES FEMMES PLUS TOUCHÉES?

Si les travailleuses et travailleurs de l'éducation et de la petite enfance, en début de carrière, constituent un groupe plus à risque en raison de leur degré d'expérience professionnelle, la prévalence des troubles vocaux augmente avec l'âge pour atteindre un sommet chez les 50 à 59 ans.

De façon générale, les femmes sont plus sujettes à développer un tel trouble, en raison notamment de la constitution de leur larynx et de la vitesse à laquelle leurs cordes vocales vibrent.

« Nos cordes vocales ressemblent à des petites membranes qui s'ouvrent et se ferment à une vitesse incroyable lorsque nous parlons. Si l'on est une femme, nos plis vocaux entrent en collision, en moyenne, 220 fois par seconde, alors que si l'on est un homme, ils vibrent 100 fois par seconde. À force de s'entrechoquer, cela crée des microtraumatismes, et la muqueuse s'abîme », explique Ingrid Verduyck.

UN MARATHON DÉSASTREUX

Elle précise que, plus nous parlons aigu, plus nos plis vocaux vibrent rapidement, ce qui augmente d'autant les entrechoquements. De la même façon, plus nous parlons fort, plus la vibration est ample et plus la force de l'impact est grande, ce qui entraîne davantage de blessures.

« À tout cela s'ajoute le fait que, plus nous parlons longtemps, plus nos cordes vocales parcourent une grande distance. Il faut savoir qu'en mesurant et en additionnant chacune de ces vibrations – on parle de millimètres –, la science a établi la dose vocale quotidienne recommandée, soit 500 mètres. Or, les études ont démontré que les cordes vocales du personnel enseignant parcourent, en moyenne, près de 4 kilomètres par jour! », illustre la chercheuse.

Ce stress mécanique très important peut entraîner une série de symptômes : raclement de gorge, enrouement, tensions au cou, sensation de sécheresse ou de douleur à la gorge, voix plus aigüe ou voilée, difficulté à être entendu ou à parler fort, fatigue vocale, perte de voix, etc.

Si rien n'est fait, l'inflammation présente sur les cordes vocales pourrait faire place à de l'œdème, à un nodule ou à un polype, par exemple. Mieux vaut être vigilant, éviter de forcer sa voix et, surtout, ne pas tarder à consulter.

GARDERIES ET ÉCOLES : UNE LIMITE SONORE À NE PAS FRANCHIR

Sans surprise, les classes et les services de garde sont des milieux bruyants, mais jusqu'à quel point? Des études menées au Québec et ailleurs ont observé que l'intensité sonore dans les services de garde en milieu familial et en installation fluctue, en moyenne, entre 56 et 71 dB, avec des pointes frisant les 80 à 95 dB. Dans les classes, le portrait est similaire, l'intensité du bruit variant entre 57 et 70 dB, avec des pointes

jusqu'à 97 dB, alors que dans les salles du personnel, il peut atteindre 64 dB.

Ces niveaux sonores peuvent-ils avoir un effet sur la voix? Ingrid Verduyck est catégorique : « Plus il y a du bruit dans une salle, plus nous sommes portés à élever notre voix et plus notre tonalité devient aigüe, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur nos plis vocaux. Au-delà de 60 dB, notre bien-être est aussi affecté. Nous sommes plus irritables, nerveux et fatigués. »



LE BRUIT, NUISIBLE À L'APPRENTISSAGE?

En plus de nuire à la voix du personnel, le bruit compromet aussi les processus d'enseignement et d'intelligibilité, tout comme les apprentissages.

« Pour apprendre, il ne suffit pas de reconnaître des mots, il faut aussi les comprendre. Lorsque l'on entend des mots, tout un travail cognitif est réalisé pour assimiler le message transmis. Or lorsqu'il y a du bruit, le cerveau doit faire un effort supplémentaire pour isoler les mots importants et saisir le message », poursuit la chercheuse.

Les enfants sont d'ailleurs plus à risque d'être affectés par le bruit, tout comme les personnes malentendantes, ayant un trouble de l'apprentissage ou dont la langue d'enseignement est leur langue seconde.

« En plus d'altérer la voix du personnel, l'exposition au bruit a aussi des conséquences, à long terme, sur l'organisation cérébrale du processus de contrôle de l'attention chez les enfants. Des études montrent aussi qu'une voix dysphonique

peut avoir des effets sur la compréhension et la rétention de l'information chez les élèves », enchaîne-t-elle.

À tout cela s'ajoute la façon dont les enfants perçoivent les individus ayant un trouble de la voix. « À leurs yeux, ces personnes sont moins intéressantes, moins belles, moins sympathiques, moins gentilles... Si l'on est enseignant, psychologue, éducatrice en petite enfance ou technicien en éducation spécialisée, par exemple, il faudra travailler beaucoup plus fort, sur tous les autres plans, pour obtenir la sympathie des enfants », illustre Ingrid Verduyck.

QUAND S'INQUIÉTER? QUAND CONSULTER?

Il est essentiel de consulter un médecin lorsque les pertes de voix durent plus de quelques jours.

« Le cas typique est la personne qui constate, durant sa première année de pratique, que le soir, sa voix est fatiguée. Au fil du temps, il lui faudra plus de périodes de repos pour retrouver sa voix : une nuit de sommeil, un weekend, une semaine de vacances... jusqu'à ce que plus rien n'y fasse.

Malheureusement, une fois ce stade atteint, son trouble sera plus difficile à traiter », prévient Ingrid Verduyck.

Claudine Blouin précise que, si la fatigue vocale persiste, qu'elle s'accompagne d'une perte de voix ou que cette dernière devient éraillée, il est important de consulter un ORL. « Cette étape est cruciale pour établir le bon diagnostic. Il est essentiel d'obtenir des traitements en orthophonie pour régler de façon durable son trouble vocal. Il ne faut pas hésiter à en faire la demande au médecin. »

CNESST : UNE RÉCLAMATION ESSENTIELLE

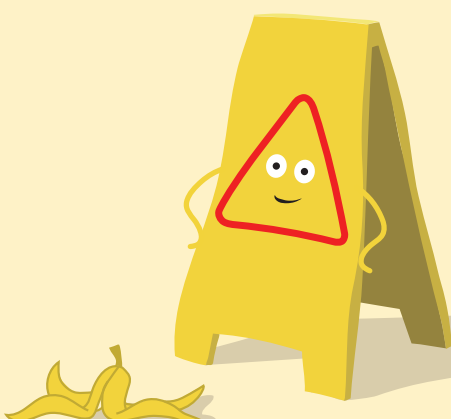
Lorsqu'il est établi qu'une surutilisation de la voix au travail a engendré un trouble vocal, ce dernier devient une lésion professionnelle. Mélanie Baril³ insiste sur l'importance d'obtenir une attestation écrite du médecin traitant, de consulter son syndicat avant de remplir la Réclamation du travailleur de la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) et de poursuivre la démarche avec son syndicat afin d'être bien représenté.

« Le règlement sur l'assistance médicale reconnaît qu'une victime d'accident de travail peut avoir accès, durant son invalidité, à des séances d'orthophonie payées par la CNESST et peut également bénéficier d'aide technique à la communication – sur autorisation préalable de la Commission. La travailleuse ou le travailleur qui subit une atteinte permanente due à sa lésion pourrait également obtenir de l'équipement spécialisé, comme un amplificateur de voix, à titre de mesure de réadaptation », explique-t-elle.

UN TROUBLE IRRÉVERSIBLE?

Qu'advient-il si notre voix nous fait défaut depuis longtemps? Est-il trop tard pour consulter? Claudine Blouin répond sans hésiter : « On n'est jamais perdant lorsqu'on va consulter. On ne récupérera peut-être pas notre voix d'il y a 20 ans, mais on améliorera certainement notre vie. S'il s'agit d'un ancien nodule, la thérapie ne sera peut-être pas suffisante pour corriger le problème. Toutefois, s'il s'agit d'un nodule plus récent ou d'une mauvaise projection vocale, la thérapie améliorera grandement la qualité de la voix. Et cela n'a pas de prix. »

3 Mélanie Baril est conseillère SST à la CSQ.



PRÉVENTION
ON A TOUS UN RÔLE À JOUER

Mieux vaut prévenir que guérir. Si vous remarquez la présence d'un danger, **avisez votre employeur et votre syndicat.**

Pour des conseils et des solutions, consultez votre syndicat ou lacsq.org/sst

Prévenir et guérir

Centrale des syndicats du Québec
CSQ

10 PISTES POUR PROTÉGER SA VOIX

L'orthophoniste Claudine Blouin¹ nous livre ses conseils.

Catherine Gauthier | RÉDACTRICE EN CHEF

1. **Hydratez-vous bien**, en prenant de petites gorgées souvent, pour un total de six à huit verres d'eau par jour.
2. **Évitez de vous racler la gorge** de façon brusque et répétée, car cela irrite le larynx. Avaler votre salive, boire, mastiquer une gomme ou bâiller peut réduire ce réflexe.
3. **Prenez soin de bien respirer** lorsque vous parlez et tenez-vous droit sans lever le menton. Évitez aussi de parler à bout de souffle ou de chuchoter, car cela crée beaucoup de tension sur les cordes vocales. Une respiration abdominale profonde permet de réduire le stress sur le larynx et donne de l'ampleur à la voix.
4. **Évaluez les conditions sonores** avant de parler et minimisez le bruit ambiant le plus possible. Par exemple, fermez la porte de la classe si le couloir est trop bruyant.
5. **Veillez à ne pas forcer votre voix**. Plutôt que de crier ou de parler fort, privilégiez d'autres méthodes pour attirer l'attention, comme taper dans les mains, éteindre les lumières, sonner une cloche, se rapprocher d'une personne.
6. **Accordez-vous des pauses vocales** en demeurant silencieux lorsque vous le pouvez, idéalement 10 minutes de repos par heure.
7. **Signalez une mauvaise qualité de l'air** (poussière, produits chimiques, etc.) à votre syndicat, car cela affectera votre système respiratoire et irritera votre larynx.
8. **Renseignez-vous sur les pistes acoustiques de prévention**. Par exemple, si le système de ventilation est bruyant, demandez s'il est possible de le rendre plus silencieux. Si vous travaillez auprès des tout-petits, compartimentez votre local avec des petits meubles ou des tapis absorbants (le coin auto, le coin blocs, etc.) pour atténuer le bruit.
9. **Prenez rendez-vous avec un médecin et consultez une ou un orthophoniste** dès que vous constatez une modification de votre voix, ressentez de la douleur à la gorge ou éprouvez d'autres symptômes de fatigue vocale qui persistent plus de trois jours.
10. **N'hésitez pas à utiliser un système d'amplification de la voix**, du type micro-casque, lorsqu'il vous est prescrit ainsi qu'à en faire la demande. On peut aussi utiliser un portevoix si l'on travaille dehors avec les élèves et les étudiants.

¹ Claudine Blouin est orthophoniste et membre du Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de la région de Québec (SPPRÉQ-CSQ).

À lire sans remords



AUCUN ARBRE COUPÉ

Les fibres du papier proviennent exclusivement des bacs de récupération.



PRESQUE MANGEABLE

Les encres sont 100 % végétales, solubles dans l'eau et ne contiennent aucun solvant. Le papier est fabriqué selon un procédé sans chlore.



ÉNERGIE VERTE

L'énergie utilisée pour fabriquer ce papier est un biogaz issu de la décomposition des déchets d'un site d'enfouissement, acheminé directement à l'usine par conduits souterrains.

CSQ
LE MAGAZINE

UN ANGE GARDIEN AU VOLANT

« Chaque matin, je salue tous les élèves, même ceux qui ne me répondent jamais. C'est important, pour moi, qu'ils aient un accueil chaleureux. »

Martin Cayouette | CONSEILLER FPSS-CSQ

Jean-François Vigneault¹ conduit des autobus scolaires depuis dix ans. Au cours de l'année, il reçoit à bord des jeunes de la prématernelle à la cinquième année du secondaire. « Puisque je les accompagne durant tout leur parcours scolaire, nous développons un très bon lien. »

Il admet que ses débuts n'ont pas été de tout repos. « La première année, j'ai rempli au moins 45 formulaires d'avis disciplinaires. Il s'agissait surtout de jeunes qui se levaient

¹ Jean-François Vigneault est membre du syndicat Eastern Shores Union Support Staff.



Photo Optik360

constamment lorsque l'autobus était en mouvement, qui s'amusaient à changer de banc lorsque ce n'était pas le bon moment ou qui bousculaient d'autres élèves. Ils ont testé les limites, comme on dit. »

Or, puisque dans cette commission scolaire, les conductrices et conducteurs d'autobus sont des salariés, la résolution de ces problèmes est facilitée. « Nous avons une relation directe avec les directions d'établissement, ce qui crée un rapport efficace lorsqu'il y a un problème avec un élève », précise-t-il. L'an dernier, il n'a d'ailleurs émis qu'un seul avis disciplinaire.

« Je prends soin des élèves comme s'ils étaient mes enfants. Pour moi, c'est très important qu'ils soient en sécurité. »

Il a d'ailleurs reçu des témoignages de confiance de parents, qui apprécient son travail. « Ils sentent que leur enfant est en sécurité dans mon autobus. À leurs yeux, je joue le rôle d'un ange gardien! »

TOUCHER LE SOMMET

Il faut parfois user de stratégies audacieuses pour encourager les jeunes à persévérer...

Martin Cayouette | CONSEILLER FPSS-CSQ

Gilbert Grenier¹ a amené des élèves ayant une faible estime d'eux-mêmes, démotivés et à risque de décrocher ou de vivre de l'exclusion à se dépasser en s'entraînant physiquement et mentalement pour atteindre le sommet du mont Tremblant, en mai dernier.

« Les élèves du secondaire et de la formation des adultes qui ont participé au projet Toucher le sommet ont

amélioré leur assiduité en classe. Ils se sont davantage investis dans leurs apprentissages, car ils se sont fixé des objectifs. Cela a fait une différence dans leur vie! », explique le technicien en éducation spécialisée qui a coordonné l'initiative à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

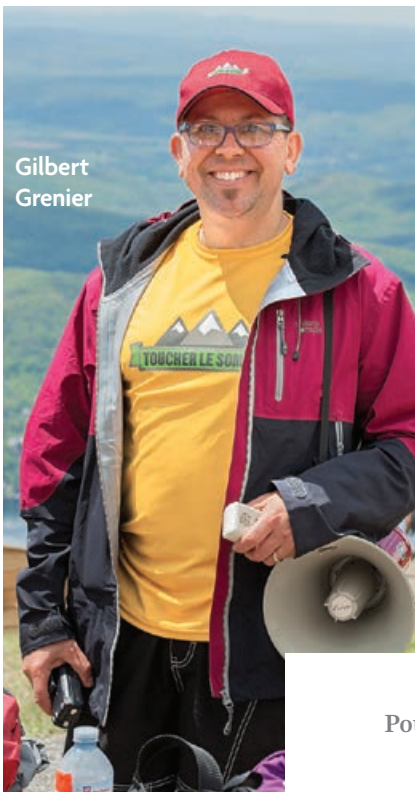
Par ailleurs, il explique que différents partenaires ont contribué au financement du projet et ont participé à la préparation physique et psychologique des participantes et participants. À titre de mentors, certains ont également été des modèles inspirants pour les élèves.

DÉVELOPPER DES STRATÉGIES POUR RÉUSSIR

De façon générale, l'entraînement et la participation aux ateliers durent dix semaines et débutent après la semaine de relâche. « Il s'agit d'une période charnière dans l'année pour permettre aux jeunes de développer des stratégies d'engagement et d'effort avant les examens de fin d'année. Et nous sommes une équipe à les encourager à aller jusqu'au bout, à ne pas lâcher! », poursuit Gilbert Grenier.

« Pour plusieurs, c'était la première fois qu'ils faisaient l'ascension d'une aussi forte dénivellée sur près de dix kilomètres. En plus d'avancer, ils s'encourageaient. J'ai vu des résultats concrets de persévérance et j'en ai tiré autant de satisfaction qu'eux. Nous allons recommencer l'an prochain, c'est certain! », conclut-il fièrement.

Gilbert Grenier



Photos Lucien Lisabelle



Pour en savoir plus, visitez le site toucherlesommet.com.

¹ Gilbert Grenier est membre du Syndicat du personnel de soutien en éducation de la Rivière-du-Nord (CSQ).

PRÉSCOLAIRE : URGENCE D'AGIR

Des cas de plus en plus lourds, des services difficiles à obtenir, des ratios maitre-élèves trop élevés... Le préscolaire souffre. Des enseignantes témoignent.

Maxime Garneau | CONSEILLER FSE-CSQ

Caroline Savoie¹ enseigne à Mascouche. Elle observe que de plus en plus d'élèves arrivent en maternelle avec des difficultés d'adaptation importantes, ou des problèmes majeurs de comportement.

« On a l'habitude de travailler avec des élèves qui ont des difficultés. On sait davantage comment accompagner un élève dysphasique ou ayant un trouble du spectre de l'autisme. Par contre, on voit de plus en plus d'élèves qui ont de graves problèmes de comportement. Des élèves qui font des crises, qui frappent, qui sont violents. »

Elle estime que le ratio maitre-élèves est trop élevé. « Quand un élève en trouble d'opposition fait une crise et qu'il faut sortir le groupe de la classe, cela provoque beaucoup d'anxiété chez les autres élèves. Pour certains, ça devient vraiment anxiogène, et ils n'ont plus envie de venir à l'école. D'autres élèves, plus discrets, n'auront malheureusement pas toute l'attention qu'ils méritent. »

Nathalie, qui enseigne dans la région de Québec, abonde dans le même sens : « On peut avoir des élèves qui se cachent ou qui se sauvent, d'autres qui ne sont pas propres... Dans un contexte où on refuse d'offrir les services nécessaires, au minimum, on ne devrait pas avoir plus de quinze élèves dans nos classes. »

Photo Marie-Ève Rompré



Caroline Savoie

DES SERVICES ANÉMIQUES

« Toutes les enseignantes du préscolaire ont en tête des années épuisantes, passées à préparer des dossiers et à demander de l'aide sans en obtenir. Alors, quand nous nous retrouvons devant un groupe difficile à la rentrée, c'est extrêmement décourageant. Nous sommes conscientes de tous les efforts que nous devons déployer pour que nos élèves obtiennent des services qui n'arriveront qu'à la fin de l'année ou au cours des années suivantes. Nous vivons un grand sentiment d'impuissance! », confie Nathalie.

« IL RESTE TOUT JUSTE DES MIETTES POUR LE PRÉSCOLAIRE »

Du même souffle, elle ajoute : « Souvent, deux ans plus tard, certains élèves obtiennent une place dans une classe spéciale. Ça laisse parfois un goût amer, car nous avons l'impression de nous être essouffées à essayer de répondre à leurs besoins et à ceux des autres, sans que nos demandes aient été entendues. »

UN TRÈS GRAND CRI DU CŒUR

Ces témoignages sont loin d'être uniques, comme le révèle une enquête nationale réalisée auprès de plus de 1000 enseignantes et enseignants du préscolaire, au printemps 2017, par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

« Ce qui est clairement ressorti dans les commentaires recueillis, c'est la souffrance manifestée par les enseignantes et enseignants. Plusieurs mentionnent être à bout de souffle, à bout d'énergie et laissés à eux-mêmes. Ils ont l'impression de ne pas pouvoir aider tous les élèves, de manquer de temps », explique Sylvie Théberge².

Les résultats de l'enquête sont également très éloquents. En effet, plus de 98 % des enseignantes et enseignants sondés estiment qu'il y a un nombre croissant d'élèves ayant des difficultés complexes et représentant des cas lourds dans les classes du préscolaire.

De plus, 98,6 % croient que le maximum d'élèves par groupe est trop élevé pour répondre adéquatement aux besoins de chacun. Enfin, près de 97 % affirment qu'il est difficile d'obtenir des services d'appui pour répondre aux besoins des élèves (orthophonie, psychologie, ergothérapie, etc.).

« On sonne l'alarme, mais il n'y a pas de services pour nous! Il n'y a pas assez de ressources pour le primaire, donc il reste tout juste des miettes pour le préscolaire...

On fait des demandes, mais on a parfois l'impression de ne pas être crues. Souvent, on nous demande d'attendre sous prétexte que le problème va disparaître lorsque l'enfant aura gagné en maturité ou on nous rappelle que le préscolaire n'est pas obligatoire », ajoute Caroline Savoie.

TOUS LES ÉLÈVES SONT TOUCHÉS

Le manque de ressources pour soutenir le personnel et les élèves ne nuit pas qu'à celles et ceux qui sont aux prises avec des difficultés.

« Lors de notre enquête, plusieurs profs ont mentionné vivre un conflit éthique important, celui d'abandonner certains élèves au détriment d'autres, et de ne pas être en mesure de soutenir le plein potentiel de chaque élève en raison du nombre élevé d'élèves à besoins particuliers et du manque de ressources », poursuit la leader syndicale.

« On réclame depuis longtemps un dépistage précoce et une intervention rapide auprès des élèves à risque ou en difficulté. Nous sommes heureux que le ministre en ait fait une priorité dans sa nouvelle Politique de la réussite éducative, mais pour l'instant, les bonnes intentions ne se sont pas manifestées dans les écoles. Il y a urgence d'agir, les enseignantes et enseignants sont à bout de souffle! », conclut-elle.



Sylvie
Théberge

Photo Maryse Cléro-Nobrega

¹ Caroline Savoie est membre du Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins (CSQ).

² Sylvie Théberge est vice-présidente de la FSE-CSQ.

LE NUMÉRIQUE EN ÉDUCATION

PROMESSES ET INQUIÉTUDES

L'accélération des progrès en informatique, en robotique et en intelligence artificielle devrait-elle nous inquiéter pour l'avenir de nos emplois et pour nos conditions d'exercice professionnel?

Pierre-Antoine Harvey
CONSEILLER CSQ

Voilà plus de 30 ans que les ordinateurs ont fait leur entrée dans nos écoles et nos centres, transformant petit à petit le travail auprès des élèves et celui du soutien administratif.

Renée Dufour¹ est catégorique : les transitions ne sont jamais faciles. « Rappelons-nous l'arrivée du rétroprojecteur, la résistance de quelques personnes et les problèmes vécus ! C'est encore moins facile lorsqu'on impose la technologie rapidement, sans consulter le milieu et sans offrir suffisamment de ressources techniques, comme ç'a été le cas pour les tableaux blancs interactifs. »

Selon elle, si les outils informatiques ont le potentiel d'améliorer notre travail, leur intégration peut être – et doit être – réalisée de façon plus harmonieuse.

« Il faut se donner des conditions favorables : offrir une formation suffisante, accorder du temps d'appropriation pendant les heures de travail, assurer un suivi, et, surtout, respecter l'autonomie professionnelle du personnel, sur le plan autant du choix des outils que de leur niveau d'utilisation », poursuit la conseillère pédagogique.

¹ Renée Dufour est présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Haute Côte-Nord (CSQ) et membre du Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT).





Photo Gérard Poirier

Renée Dufour

LES DEUX CÔTÉS DE LA MÉDAILLE...

Les conditions d'exercice des membres de la CSQ, quel que soit leur secteur d'activités, sont affectées par l'arrivée de ces technologies numériques qui touchent, notamment, les outils de travail et de gestion utilisés dans les milieux ainsi que l'organisation physique, temporelle ou géographique du travail (classe virtuelle, formation à distance, collaboration en réseau, télétravail, etc.).

Bien que les technologies numériques puissent nous offrir de nouvelles possibilités, en plus de nous permettre de gagner du temps, elles peuvent

aussi entraîner l'ajout de tâches ou de mesures de contrôle et nécessiter un investissement important... en temps.

Fréquemment, on entend plusieurs affirmations selon lesquelles les logiciels et les applications d'apprentissage rendraient plus simples le suivi et la rétroaction personnalisée en classe. Dans le même ordre d'idées, les réseaux sociaux et la télécommunication faciliteraient la collaboration et l'entraide autour des communautés d'apprentissage ou de pratique, alors que les outils de gestion permettraient un partage et un traitement plus efficace de l'information. Mais qu'en est-il concrètement?

UN GRAND CHANTIER CSQ

Entre ces promesses et ces inquiétudes, quelle est la réalité vécue par le personnel de l'éducation? C'est pour répondre à cette question que la CSQ, en collaboration avec ses fédérations du réseau scolaire et de l'enseignement supérieur, a entrepris un important chantier de recherche sur le numérique.

Au cours des prochaines semaines, les membres de la Centrale – enseignantes et enseignants, personnel de soutien et professionnel – seront invités par leur syndicat à contribuer à ces travaux en répondant à un questionnaire qui permettra de cerner leurs préoccupations et les types de problèmes rencontrés. Par la suite, des groupes de discussion restreints, réunissant des membres des différentes catégories d'emplois, permettront d'entreprendre des échanges plus approfondis sur les réalités quotidiennes du numérique au travail.

Courez la chance de participer à Loto Voyages!

C'EST SIMPLE! Il suffit de répondre au questionnaire sur les conséquences du numérique sur les conditions de travail.

À GAGNER? L'un des deux billets de la Loto Voyages de la Fondation Monique-Fitz-Back. Chaque billet permet de participer aux 15 tirages d'un crédit voyage de 4000 \$.

QUI EST VISÉ? L'ensemble des membres de la CSQ travaillant dans les réseaux scolaire et collégial.

EN PRIME : Vous nous permettez de mieux comprendre les problèmes rencontrés dans vos milieux de travail en lien avec le numérique.

FORMATION SOUS PRESSION

Trop souvent à l'ombre des projecteurs, la formation continue constitue pourtant un volet essentiel de la mission des cégeps. Son succès dépend de la contribution des conseillères et conseillers pédagogiques, des gens passionnés qui font toute la différence dans la formation de la main-d'œuvre.

François Beaugregard | COLLABORATION

Katia Mayrand¹ est l'une de ces personnes. Conseillère pédagogique à la formation non créditée depuis quatre ans, elle analyse les besoins de l'industrie et s'efforce de les combler en élaborant des programmes de formation adaptés.

« Le démarchage auprès des entreprises est l'aspect le plus exigeant de ce travail. Il faut faire une promotion soutenue pour mettre en valeur nos formations et "vendre" nos services. Dans la région de Drummondville, il y a des pénuries de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs, et le rythme de travail accéléré ne permet pas toujours de dégager du temps pour la formation. C'est une contrainte avec laquelle il faut composer. Heureusement, la nécessité de former le person-

nel fait son chemin dans un nombre croissant d'entreprises », note l'ingénieure de formation.

À la formation continue, le personnel doit atteindre des objectifs de financement. La pression est d'autant plus grande depuis les mesures d'austérité².

« Les montants alloués par le ministère au financement de la clientèle étudiante

à l'enseignement régulier sont insuffisants; alors, les cégeps demandent à leur service de formation continue de pallier ce sous-financement. Quand le ministère ajoute des enveloppes, c'est pour des projets ciblés. Cette façon de faire n'offre pas aux collèges la flexibilité nécessaire », observe-t-elle.

Les compressions budgétaires ont aussi affecté son service puisque le

cégep a été obligé de supprimer plus de deux postes de conseiller pédagogique. Cela accroît la charge de travail et, bien sûr, la pression pour atteindre les objectifs de financement.

« Faire la promotion de l'offre de service, analyser les besoins, élaborer la formation, procéder au recrutement des formateurs, évaluer les programmes, voilà autant de composantes d'une tâche

qui devient de plus en plus lourde dans l'ensemble du réseau et qu'il faudrait impérativement rééquilibrer pour permettre aux cégeps d'atteindre leurs objectifs financiers sans provoquer l'épuisement de leur personnel », conclut Suzanne Tousignant³.



Katia Mayrand

Photo François Beaugregard

1 Katia Mayrand est membre de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ).

2 En 2016, selon la Fédération des cégeps, un collège public sur deux était déficitaire, et ce, malgré les efforts de réduction des services auxquels tous étaient contraints. bloguepdg.fedeccegeps.qc.ca/un-cegep-sur-deux-dans-le-rouge/.

3 Suzanne Tousignant est présidente de la FPPC-CSQ.

UN HOMME-ORCHESTRE DÉDIÉ AU SAVOIR

Le patrimoine culturel de l'Amérique française le passionne. À ses yeux, rien n'est plus important que la transmission du savoir. Portrait d'un professionnel de recherche universitaire exceptionnel.

Véronique Meunier | STAGIAIRE CSQ AUX COMMUNICATIONS

L'historien Martin Fournier¹ a toujours eu un intérêt pour la Nouvelle-France. Lors de ses études doctorales, il s'est penché sur la traite des fourrures et les relations entre les Français et les Amérindiens.

Depuis dix ans, il œuvre dans le domaine du patrimoine. Ses travaux lui ont d'ailleurs valu, en 2017, un Prix d'excellence des professionnels de recherche décerné par le Fonds de recherche du Québec. Ce prix vise à reconnaître leur apport essentiel à l'avancement des sciences.

UNE MINE D'OR POUR LES ÉLÈVES ET LES ÉTUDIANTS

Ayant plusieurs cordes à son arc, Martin Fournier coordonne le développement de l'Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française², et ce, depuis le début du projet en 2007. « J'ai rapidement repéré le potentiel multimédia du projet. Je fais de la photo et j'ai de l'expérience en cinéma. Je me suis dit que c'était l'occasion d'y inclure des documents multimédias. »

L'encyclopédie en ligne contient plus de 350 articles, 500 minutes de vidéo et quelques milliers d'illustrations consultés par près de 300 000 visiteurs uniques par année. Visant un public large, Martin Fournier et ses collègues se sont assurés de répondre aux besoins des amateurs d'histoire et des élèves

de la fin du secondaire. Ils ont aussi profité du projet pour faire progresser la recherche sur l'usage du numérique en médiation culturelle.

L'ART DE PROPAGER LA CONNAISSANCE

En sciences humaines, les professionnelles et professionnels de recherche sont souvent appelés à effectuer du multitâche. « Nous touchons vraiment à tout : recherche, diffusion, coordination et rédaction. Nous sommes amenés à faire des choses différentes presque chaque jour. »

En plus de son travail pour l'Encyclopédie, il a contribué à la réalisation de l'application mobile Découvrir Québec et, actuellement, il collabore à un projet national sur le patrimoine des communautés francophones canadiennes. Auteur de plusieurs articles, essais et romans, il est principalement connu pour ses travaux sur le coureur des bois Pierre-Esprit Radisson et sa série *Les Aventures de Radisson*, dont le tome 1 a remporté le Prix du Gouverneur général du Canada en 2011.

C'est avec beaucoup d'humilité que Martin Fournier souhaite faire profiter de son savoir et de ses connaissances. « J'accorde beaucoup d'importance à la diffusion des connaissances. C'est vraiment le point central de ma carrière. »

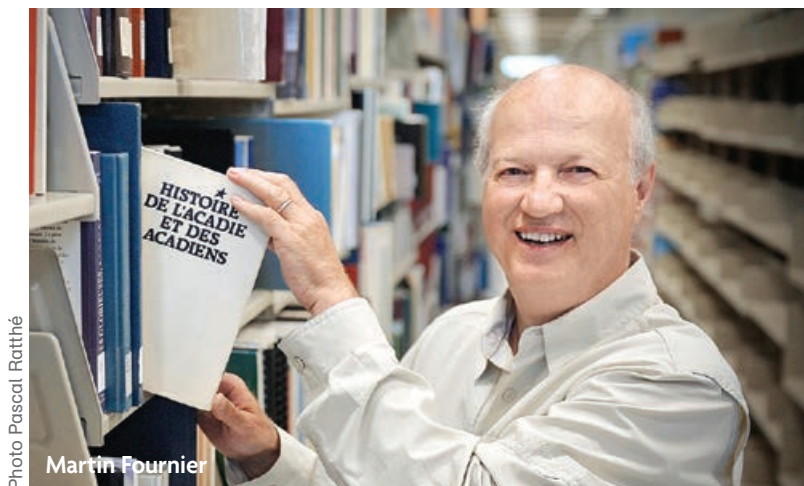


Photo Pascal Ratthé

Martin Fournier

¹ Martin Fournier est membre du Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ)

² Voir le site ameriquefrancaise.org

TOUT POUR L'ENFANT

Chaque jour, les centres de la petite enfance (CPE) accueillent des milliers d'enfants ayant des besoins particuliers, où ils bénéficient de services personnalisés pour favoriser leur développement.

Christopher Young | CONSEILLER FIPEQ-CSQ

« Le but premier, c'est d'intégrer l'enfant dans le groupe. » Éducatrice spécialisée dans un CPE de la région de Québec, Mélanie Lamontagne¹ nous aide à mieux comprendre son travail.

Selon les recommandations des spécialistes et avec l'accord des parents, l'éducatrice spécialisée met sur pied une intervention personnalisée pour chaque enfant, en contexte de groupe ou individuellement.

« On peut avoir des enfants avec le même diagnostic, mais qui n'ont pas du tout les mêmes besoins », résume celle qui utilise souvent dans son travail la communication imagée, comme les pictogrammes.

Même le moment de l'intervention est adapté en fonction des spécificités de l'enfant. « Avec l'éducatrice, on va cibler un moment de la journée, un moment où l'enfant a des besoins, pour y placer l'intervention. Par exemple, si l'enfant a des troubles de sommeil ou d'alimentation, on va intervenir au moment de la sieste ou du dîner. Dans tous les cas, la clé pour que ça fonctionne, c'est la routine. Elle est essentielle! », poursuit-elle.

¹ Mélanie Lamontagne est membre du Syndicat des intervenantes en petite enfance de Québec (SIPEQ-CSQ).

² Valérie Grenon est présidente de la FIPEQ-CSQ.



Photo Shutterstock

PLUS DE RESSOURCES, UNE PRIORITÉ

L'augmentation du nombre de ces interventions est cruciale pour assurer l'égalité des chances des tout-petits. Il s'agit d'ailleurs d'une priorité de la négociation de la nouvelle convention collective des milliers d'intervenantes en CPE membres de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).

« Nous demandons au gouvernement qu'il double les ressources allouées aux enfants ayant des besoins particuliers. Investir aussi tôt dans le développement de nos tout-petits, c'est leur assurer un meilleur avenir », explique Valérie Grenon².

Quant à Mélanie Lamontagne, elle voit l'impact quotidien de son métier, mais refuse de se donner trop de crédit. « Je suis contente que ça fonctionne, mais je donne pas mal plus le mérite à l'enfant qu'à moi! »

UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE

Quand Suzie Touchette¹ a décidé d'augmenter le ratio d'enfants de son service de garde en milieu familial afin d'y accueillir ses petits-enfants, elle en a profité pour transformer une partie de son sous-sol en parcours d'équilibre.

Christopher Young | CONSEILLER FIPEQ-CSQ

Tunnel et piscine à balles font notamment partie de cet espace moteur unique en son genre. « Les enfants peuvent s'y dégourdir et dépenser leur énergie tout en travaillant leur motricité », explique celle qui exploite son service à Saint-Hippolyte depuis vingt ans.

En plus de permettre aux enfants de se « divertir sans retenue », cette installation ludique constitue une source incroyable d'apprentissage pour les tout-petits.

« Ils apprennent à négocier, à partager et à s'entraider, de façon plus spontanée et dans une meilleure ambiance. Ils sont portés à vouloir partager encore plus l'espace, à laisser les autres entrer dans leur bulle », se réjouit Suzie Touchette.

PLUS QU'UNE SIMPLE GARDERIE

Les responsables de services de garde en milieu familial régis et subventionnés de partout au Québec sont nombreuses à mettre sur pied des initiatives bien à elles, adaptées à leurs milieux et aux besoins de leurs enfants, pour assurer la meilleure qualité possible de services à la petite enfance.

Dans le cas de Suzie Touchette, la présence d'enfants d'âges différents – une des forces des services en milieu familial – est également bonifiée par le parcours. « Les petits sont hyperstimulés par les grands, alors que les grands sont valorisés de pouvoir aider les petits », résume-t-elle.

L'effet n'est pas que pédagogique : Suzie Touchette soutient que, depuis l'arrivée du parcours, elle constate une diminution marquée des disputes entre les enfants, ainsi qu'un niveau d'attention plus élevé.

Mais les enfants ne sont pas les seuls à être ravis de cette innovation. Passionnée de petite enfance, Suzie Touchette ne tarit pas d'éloges à l'égard de ses nouvelles installations. « Quand j'entre dans mon service de garde, je suis contente de mon milieu, je me dis : wow! Et je suis toujours fière de le faire visiter », conclut-elle.

¹ Suzie Touchette est membre de l'Alliance des intervenantes en milieu familial des Laurentides (ADIM Laurentides)

Photo Serge Grenier



Suzie Touchette

JEUNES TRANS : COMMENT LES SOUTENIR?

La question de l'identité de genre se pose dans le milieu de l'éducation, parfois dès le préscolaire. Comment soutenir les élèves et étudiantes et étudiants trans et non binaires?

Nathalie Chabot | CONSEILLÈRE CSQ

Un nombre croissant de jeunes affirment leur identité de genre et leur expression de genre dès leurs premiers pas à l'école ou durant leur parcours scolaire, collégial et universitaire. Plusieurs y réalisent aussi leur transition. Des actions simples peuvent être réalisées, dans les établissements d'enseignement, pour les aider.

DES ACTIONS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Utiliser le prénom et les pronoms choisis par le jeune, réduire le plus possible les activités où l'on sépare les élèves en fonction du genre ou être aux aguets pour respecter la confidentialité des renseignements obtenus sont des petits gestes qui peuvent faire une grande différence dans la vie de ces élèves et étudiants.

UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION

La sensibilisation aux nombreuses difficultés auxquelles ces jeunes font face est également essentielle. Particulièrement vulnérables, ils sont plus à risque de vivre de la détresse psychologique, d'avoir des idées suicidaires et de subir de la violence verbale, psychologique ou physique.

UN PRÉCIEUX OUTIL POUR LE PERSONNEL

À titre de personnel de l'éducation, vous aurez sans doute à interagir avec ces jeunes ou vous êtes peut-être déjà en

contact avec eux. Sachez qu'un tout nouveau guide propose un cadre de réflexion pour soutenir le personnel et les établissements dans la mise en place de mesures concrètes d'ouverture et de soutien. L'outil, disponible en français et en anglais, permet également de mieux saisir les défis et les difficultés que les jeunes trans doivent surmonter.

Développé par la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, dont font partie la CSQ et ses fédérations de l'éducation, le guide peut être téléchargé sur le site tablehomophobietransphobie.org. Il est à noter qu'il sera également présenté lors du colloque Solitaires dans la diversité. Il est d'ailleurs possible de participer à cet événement qui aura lieu les 18 et 19 janvier 2018 à Montréal. Tous les détails se trouvent sur le site Web ci-dessus.

Non binaire et trans : des notions à éclaircir

Une personne non binaire est une personne dont le genre sort de la binarité homme-femme.

Une personne trans est une personne dont le genre ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Ce terme peut inclure ou non les personnes non binaires, selon leur propre auto-identification.

ÉCLOSION DE CAS D'INVALIDITÉ

Jamais l'organisation du travail n'aura créé autant de souffrance. Combien d'équipes soignantes devront tomber au combat avant que le ministre Barrette et ses gestionnaires n'admettent les effets dévastateurs de leur réforme?

Lise Goulet | CONSEILLÈRE CSQ

La situation à l'hôpital de Maria, dénoncée par le SIIIEQ-CSQ¹, en est un exemple patent. « Pas moins de 40 % des infirmières de l'urgence sont en congé d'invalidité. Le CISSS² de la Gaspésie prétend que la plupart des cas sont liés à des problèmes personnels. Cela n'a aucun sens : l'ampleur de la situation est telle qu'elle ne peut être liée uniquement à des motifs de ce genre! », dénonce Claire Montour³.

Certes, la hausse des lésions professionnelles et des primes versées en assurance salaire est un enjeu qu'il faut résoudre. « Mais encore faut-il reconnaître les causes afin d'éliminer, à la source, les difficultés vécues par le personnel de la santé. L'imposition de la réforme Barrette n'a pas uniquement bousculé les structures et les modes de gouvernance, elle a complètement destabilisé une structure complexe de travail et de collaboration », poursuit-elle.



Photo Shutterstock

stratégies de gestion qui augmentent la précarité et la surcharge de travail, tout comme le stress et l'épuisement.

Pensons, notamment, aux abolitions de postes et au non-remplacement des postes vacants, au recours croissant aux équipes volantes pour obtenir plus de flexibilité et de mobilité, ainsi qu'à la fusion de nombreux centres d'activités, qui impose la maîtrise de multiples expertises.

Le personnel soignant n'est d'ailleurs pas le seul à souffrir : la réforme fait d'autres victimes, comme en témoigne l'augmentation de 40 % du nombre de médecins en détresse au cours de la dernière année. Quant aux gestionnaires, ils subissent au quotidien la menace d'une intervention ministérielle si les attentes liées au budget ne sont pas satisfaites.

À cela s'ajoute le risque d'être congédiés si certaines cibles cliniques ne sont pas atteintes.

« Actuellement, on s'attaque au problème avec des mesures individuelles. Le nouveau cadre de référence sur le soutien et la réintégration au travail du ministre Barrette va très loin dans cette direction⁴. Or, les solutions doivent être collectives, car le problème est organisationnel. Plus que jamais, les collectifs de travail doivent serrer les rangs », conclut-elle.

CONTRER LES STRATÉGIES DE GESTION NÉFASTES

Les deux milliards de dollars de compressions imposées aux établissements de santé ont forcé les centres intégrés à adopter des mesures d'optimisation budgétaires et des

1 Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est du Québec.

2 Centre intégré de santé et de services sociaux.

3 Claire Montour est présidente de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ).

4 Pour en savoir plus sur cet enjeu, consultez l'article à la page 28.

MALHEUR AUX MALADES?!

Votre médecin vous prescrit du repos et des traitements pour recouvrer la santé. Mais, surprise! voilà que votre employeur vous demande d'être très actif durant votre période d'invalidité...

Jean-François Piché | CONSEILLER CSQ

C'est du moins le souhait du ministère de la Santé et des Services sociaux, si l'on en croit certaines des orientations de son cadre de référence sur le soutien et la réintégration au travail, rendu public en aout dernier.

On peut y lire qu'il importe de « favoriser la participation active de l'employé à sa réintégration au travail ». Le concept y est également bien défini : la personne doit analyser et évaluer sa situation, s'approprier son projet de réintégration au travail et être motivée par l'atteinte des objectifs avec l'employeur!

Bref, vous êtes malade selon votre médecin, mais vous « pétez le feu » selon votre patron! En lieu et place d'un traitement qui devrait, espérons-le, vous remettre sur pied, vous devrez plutôt vous atteler à concevoir et à mettre en place *votre* projet de réintégration au travail!

UNE TRÈS MAUVAISE STRATÉGIE

Cette idée émane d'un problème connu : il y a trop de personnes en arrêt de travail. Pourtant, il y a lieu de croire que cet absentéisme est lié directement aux conditions de travail du réseau de la santé, lesquelles se sont détériorées de façon très importante depuis la réforme Barrette.

« Or voilà que l'employeur souhaite régler le problème, non pas à la source, mais en ramenant rapidement au travail le personnel malade. C'est, du moins, le but à peine voilé de ce cadre que les gestionnaires devront mettre en place d'ici décembre 2018, selon une consigne très claire du ministère. Un employé malade ne pourra donc plus consacrer tout son temps à sa seule guérison et à son rétablissement... Il faut le faire! », dénonce Sonia Éthier¹.

¹ Sonia Éthier est la première vice-présidente de la CSQ et la responsable politique des dossiers de santé.



DE SOLIDES DÉRAPAGES EN VUE

Concrètement, cela signifie qu'à compter de ce moment, les gestionnaires ayant une employée ou un employé malade devront contacter fréquemment cette personne, solliciter sa participation dans l'analyse et l'évaluation de sa situation d'invalidité ainsi que dans l'élaboration de solutions, maintenir des contacts fréquents avec le médecin traitant, etc.

« On est loin d'une période pendant laquelle la personne malade doit se consacrer à la priorité : recouvrer la santé! On passe outre, également, au fait que la relation entre un patient et son médecin doit demeurer sous le strict sceau de la confidentialité. Il est vrai que l'employeur peut avoir un droit de regard sur certains aspects, mais s'immiscer ainsi dans la relation thérapeutique dépasse largement les bornes », poursuit-elle.

Cette stratégie s'insère également dans un nouveau courant de gestion où l'employé est responsable de tout ce qui lui arrive.

« Suivant cette ligne de pensée, s'il est malade, c'est qu'il n'a pas réussi à s'adapter à son nouvel environnement de travail. Bref, ce n'est pas un problème lié à l'organisation du travail, mais bien une incapacité individuelle à se conformer aux nouvelles exigences. La belle affaire! Pourtant, les recherches démontrent que les difficultés vécues en milieu de travail résultent, notamment, d'un manque de ressources et d'une mauvaise organisation du travail. Il n'est jamais question de problèmes individuels », ajoute-t-elle.

L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTIONS...

Si le cadre de référence n'augure rien de bon, il renferme néanmoins quelques idées intéressantes, soit de demander l'avis du patient avant de le contacter, de s'assurer que le milieu de travail permet une réintégration réussie au travail après la maladie, de s'assurer de la collaboration de plusieurs acteurs et, même, de rencontrer les membres de l'équipe de travail de la personne malade pour voir à la répartition des tâches. On ne peut guère condamner ces bonnes intentions.

Le problème, c'est que le tout s'inscrit dans une idée générale dont l'objectif est on ne peut plus clair : réduire les coûts et tout faire pour ramener le plus vite possible les gens au travail, quitte à écorcher des droits fondamentaux au passage, voire, à la limite, à faire du harcèlement pour y parvenir...

D'ailleurs, avec un tel cadre en main, les gestionnaires pourront prendre les stratégies qui leur conviennent et bâtir leur propre cadre en conséquence. On comprendra que, dans les lieux où l'employeur n'est pas enclin à la collaboration, on assistera à des dérives...

Pour toutes ces raisons, les syndicats de la CSQ poseront les gestes nécessaires, et ce, à tous les niveaux, pour que les droits des personnes en invalidité soient respectés.

« C'est un dossier que nous allons suivre de très près. Notre centrale ne restera pas les bras croisés devant de tels affronts aux droits fondamentaux », conclut la leader syndicale.

NOS DROITS FONDAMENTAUX NOYÉS DANS L'URGENCE

Aux yeux de l'État, nous serions considérés désormais comme des risques plutôt que des personnes ayant des droits. Et ce glissement n'aurait rien d'anodin...

Nicole de Sève | COLLABORATION

C'est ce qui ressort de l'entrevue que Lucie Lamarche a accordée à CSQ Le Magazine. Juriste engagée au parcours exceptionnel, elle a d'ailleurs reçu le prestigieux prix Pierre-Dansereau pour l'engagement social du chercheur lors du 72^e gala de l'Acfas¹.

CSQ LE MAGAZINE : QU'EST-CE QUI VOUS A AMENÉE À TRAVAILLER LA QUESTION DES DROITS DE LA PERSONNE?

Lucie Lamarche : J'ai d'abord pratiqué le droit social dans le sud-ouest de Montréal. Puis, à la fin des années 1970, j'ai contribué à développer les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes était sur le point d'être adoptée. À l'époque, on articulait peu ces luttes en termes de droits de la personne.

Vers la fin des années 1980, on a commencé à comprendre l'interdépendance entre les droits de la personne et les droits sociaux. L'espace social et politique se resserrait, alors qu'émergeait la mondialisation ainsi qu'un nouveau vocabulaire – *recul, austérité, ajustement structurel* –, parallèlement à la signature des premiers accords commerciaux.



Photo Jean-François Leblanc

Lucie Lamarche

Une femme au parcours inspirant

Dans les années 1980, Lucie Lamarche a contribué à créer le Refuge, la première maison d'hébergement francophone pour les femmes victimes de violence, et a fondé le premier bureau d'avocates féministes de Montréal. En 1983, elle a amorcé sa carrière à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Titulaire de la Chaire Gordon F. Henderson en droits de la personne et directrice du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa à compter de 2007, elle est de retour à l'UQAM depuis 2013. Elle milite également au sein de la Ligue des droits et libertés du Québec. En plus d'avoir soutenu sa candidature au prix de l'Acfas, la CSQ lui a décerné le prix Mérite CSQ lors de son congrès de 2006.

QUAND LA QUESTION DU DROIT DES FEMMES S'EST-ELLE INSCRITE DANS VOTRE RÉFLEXION?

Lorsque je travaillais à l'aide juridique, l'enjeu femme-pauvreté-violence était omniprésent. Nous y traitons presque toutes les demandes en matière de droit familial. Constamment, nous devons expliquer au juge qu'il fallait mettre madame à l'abri de monsieur et s'assurer qu'elle avait accès rapidement à l'aide sociale.

Le gouvernement fédéral a ensuite commencé à investir dans des initiatives pour l'employabilité des femmes. On amorçait la déconstruction des inégalités dans l'accès aux avantages sociaux, comme la retraite. Le mouvement féministe mettait en question, par exemple, le fait que les femmes recevaient des prestations de chômage moins intéressantes que les hommes...

Avant les luttes entourant l'équité salariale, nous nous sommes donc battues pour obtenir des programmes d'accès à l'égalité. Nous faisons alors confiance aux institutions publiques. Malgré le virage néolibéral qui s'amorçait, l'État n'avait pas commencé à discréditer les revendications des femmes.

COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS CE VIRAGE?

Dans les années 1980, le Sud s'est vu imposer des ajustements structurels, alors que le Nord a embrassé l'idéologie de la réduction du rôle social de l'État. Au tournant des années 2000, les pays ont réalisé que l'ampleur de la pauvreté et de l'extrême pauvreté menaçait l'équilibre mondial. Le déclic s'est produit. Rappelons-nous les objectifs du millénaire. Les gouvernements se sont mis à réinvestir, mais en traitant les populations comme des risques et non plus comme des détenteurs de droits.

Depuis, on parle du risque pour la santé maternelle, au lieu du droit des femmes à la santé reproductive, du risque d'un fardeau trop lourd d'analphabètes, au lieu du droit à l'éducation... On met en concurrence des groupes – des « clientèles » – qui ont besoin de la reconnaissance de leur vulnérabilité pour obtenir un financement. Et c'est celui qui s'exprime le plus qui a l'oreille du gouvernement. On est donc passé du statut de détenteur de droits au statut de « je mérite ou je ne mérite pas l'étiquette de vulnérable ».

Résultats : les droits de la personne sont compressés, limités aux besoins essentiels, voire noyés dans l'urgence. Et cela nous fait perdre nos repères citoyens. Or, toute personne a droit à un niveau de vie décent! Les droits de la personne sont fondamentaux et ils doivent être garantis par l'État de façon unilatérale.

QUEL REGARD POSEZ-VOUS SUR LA CONTRIBUTION DU MOUVEMENT SYNDICAL AUX LUTTES POUR LES DROITS DE L'HOMME?

J'ai souvent travaillé en collaboration avec les syndicats sur des enjeux qui ne sont pas *stricto sensu* des droits syndicaux, comme le revenu décent ou l'égalité entre les femmes et les hommes. Le mouvement syndical est capable d'être ouvert et englobant. Il est capable de prendre le train en marche ou de contribuer à le mettre en marche. Et il bénéficie d'une stabilité qui lui permet de voir loin derrière et, surtout, loin devant.

Le syndicalisme se transforme, mais il poursuit ses actions en tenant compte du fait que les problèmes actuels sont liés aux enjeux des droits de l'homme. Et cela, c'est extrêmement précieux!

1 Acfas : Association francophone pour le savoir.

INVITER LA CULTURE EN CLASSE

Des artistes qui vont à la rencontre des jeunes de 3^e secondaire, partout au Québec, pour stimuler la persévérance scolaire, c'est l'idée originale que propose le programme de mentorat culturel Passeurs de rêves, une initiative de Culture pour tous.

Véronique Meunier | STAGIAIRE CSQ AUX COMMUNICATIONS

Théâtre d'objets, tricot-graffiti, origami, slam, poésie ludique, jazz : voilà quelques-unes des nombreuses activités offertes gratuitement aux classes de ce niveau, toutes disciplines confondues.

« Les projets sont tellement intéressants et accrocheurs que les élèves n'ont pas envie de manquer un cours! Ils ont hâte et ils en parlent », raconte Caroline Jacques¹, enseignante à l'école Sainte-Anne à Daveluyville.

Depuis deux ans, ses élèves ont la chance d'expérimenter les arts plastiques autrement grâce aux ateliers proposés. « L'an dernier, l'artiste Roxane Campeau a fait réaliser à mes élèves une grande mosaïque. Cette œuvre collective est maintenant exposée de façon permanente à l'école, et les jeunes en sont fiers. »

Afin de rendre l'expérience encore plus enrichissante, chaque atelier du programme comporte un défi. « Mes élèves ont dû intégrer un code morse à la mosaïque. Ce type de défi est important, car il amène les élèves à être encore plus créatifs, ingénieux et originaux », poursuit-elle.

UN ENCOURAGEMENT À PERSÉVÉRER

Pour Sarah-Katherine Lutz, coordonnatrice à Culture pour tous, la rencontre entre les élèves et les artistes a beaucoup à voir avec la réussite du projet. « C'est une bouffée d'air frais dans la

routine des jeunes, et ça leur montre aussi d'autres modèles de réussite. »

Et les résultats sont étonnants. Le secret? Des ateliers diversifiés, des matériaux artistiques intéressants et des artistes professionnels qui prennent le temps de partager leur passion et leur vision positive de l'avenir.

« L'artiste arrive avec une approche et un parcours différents de l'enseignant. C'est hyper enrichissant pour les élèves », poursuit Caroline Jacques.

Les enseignantes et enseignants intéressés peuvent consulter le répertoire des activités du programme Passeurs de rêves en visitant la section Milieu de l'éducation du site culturepourtous.ca. En plus des ateliers de groupes, le programme propose aussi des activités individuelles pour les jeunes à risque de décrochage.

Photo Exposeimage



Caroline Jacques

¹ Caroline Jacques est membre du Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs (CSQ).

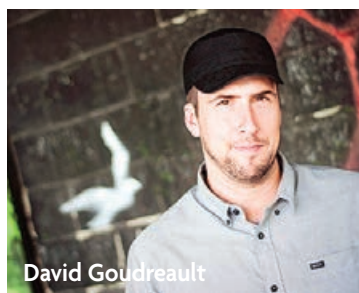
ÉDUCART : UNE PLATEFORME À DÉCOUVRIR

Vous enseignez au secondaire? La plateforme EducArt pourrait vous intéresser. L'initiative du Musée des beaux-arts de Montréal permet l'exploration de 17 thématiques et enjeux sociaux à partir de 350 œuvres de sa collection encyclopédique. On y trouve une mine de projets pédagogiques interdisciplinaires des plus inspirants pour les élèves et gratuits. Pour en savoir plus : mbam.qc.ca/education-art-therapie/educart.



MA PLUS BELLE HISTOIRE CÉLÈBRE QUINZE ANS DE FIERTÉ

Parrainé par le comédien et humoriste JiCi Lauzon, le concours d'écriture *Ma plus belle histoire* suscite beaucoup d'intérêt



David Goudreault

Photo Marianne Deschênes

à l'éducation des adultes, en plus de nourrir la motivation des élèves, notamment dans les classes de français, d'alphabétisation et de francisation. Cette année, le réputé romancier, auteur, dramaturge et slameur David Goudreault assumera la présidence d'honneur du jury. Le recueil des textes sélectionnés sera lancé au printemps 2018. Tous les détails sont accessibles sur le site fse.lacsq.org/mpbh.

UTOPIES RÉALISTES

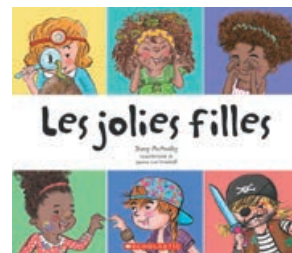
ÉDITIONS DU SEUIL

Les grands rêves utopiques ont disparu, et c'est là un problème, selon l'historien et journaliste Rutger Bregman. Dans son essai, il rappelle que les progrès sociaux importants, comme la fin de l'esclavage et l'égalité homme-femme, ont tous déjà été considérés comme étant utopiques. S'appuyant notamment sur plusieurs travaux, dont ceux d'Esther Duflo, de Thomas Piketty et de David Graeber, il propose plusieurs pistes pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités. Un ouvrage inspirant et rafraichissant.



LES JOLIES FILLES

ÉDITIONS SCHOLASTIC



Un album adorablement illustré, pour les enfants de 3 ans et plus, qui aborde avec humour les stéréotypes touchant les jeunes filles et affectant leur estime de soi.

L'auteure Stacy McNulty et l'illustratrice Joanne Lew-Vriethoff déconstruisent habilement ces clichés tenaces.

ON FORME LE MONDE

50^e anniversaire
CÉGEPS CSQ

CÉGEPS EN PHOTOS CONCOURS

4 CATÉGORIES
4 GAGNANTS
choisis au hasard

Les détails au 50ansdescegeps.lacsq.org

DE VIVE VOIX

Faire preuve de politesse, c'est bien, mais bien le faire, c'est mieux.

Martine Lauzon | RÉVISEURE LINGUISTIQUE CSQ

Tout d'abord, le très répandu *bon matin* est malheureusement un calque. Pour saluer une personne le matin, le français possède déjà tout ce qu'il faut : *bonjour*. Pour lui souhaiter de passer un bon avant-midi, même chose : *bon avant-midi* ou *bonne avant-midi*. Pourquoi se compliquer la vie?

Puis, pour saluer une personne en la quittant, *prenez soin de vous* (ou *prends soin de toi*) est aussi un calque. À ne pas remplacer par *faites attention à vous*, qui, même s'il est correct pour signifier « soyez prudent », n'est pas une formule de salutation. La solution : *au revoir et portez-vous bien*.

Enfin, il y a le remerciement. *Merci de* ou *merci pour*? *Remercier de* ou *remercier pour*? Lorsque l'expression est suivie d'un verbe à l'infinitif, seul *de* peut être employé; lorsque le complément est un nom, *de* ou *pour* font l'affaire. *Merci de collaborer*, *merci de votre implication*, *merci pour votre loyauté*, *je vous remercie d'en tenir compte*, etc., sont impeccables.

Que répondre à ces gentilles attentions? Sûrement pas *bienvenue*, ni *c'est mon plaisir* ou *c'est un plaisir*. Ces trois anglicismes possèdent des synonymes que l'on ne saurait critiquer : *je vous en prie*, *il n'y a pas de quoi*, *de rien*, *cela m'a fait plaisir*, *c'est moi qui vous remercie* ou *c'est vraiment la moindre des choses*.

VOTRE LIEN D'AFFAIRES...

... POUR L'ASSURANCE
DE VOS IMMEUBLES LOCATIFS



NOUS PROTÉGEONS VOS AFFAIRES !

Nous vous offrons des protections adaptées à vos besoins, à votre secteur d'activité et ce, à un tarif de groupe exclusif.

Nous pouvons aussi nous occuper de l'entreprise ou du commerce de votre conjoint en lui offrant les mêmes avantages que vous !

Obtenez une soumission personnalisée
pour votre assurance!

► 1 800 268-3063

► csq.lapersonnelle.com/entreprise



Assureur choisi par la CSQ



UN REER+ POUR EN FAIRE PLUS



TOUT LE CRÉDIT VOUS REVIENT

Lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, **vous bénéficiez de 30 % d'économies d'impôt supplémentaires.**

De plus, le Fonds a une mission unique : aider l'économie du Québec. En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire.

QU'ATTENDEZ-VOUS POUR ÉPARGNER ?

	UN REER AILLEURS	UN REER AU FONDS
Votre épargne annuelle	1 000 \$	1 000 \$
Déduction REER	371 \$	371 \$
Économies d'impôt supplémentaires au Fonds	Sans objet	300 \$
Ce qu'il vous en coûte réellement	629 \$	329 \$ ou 12,65 \$ par paie

Note : exemple pour une personne ayant un revenu annuel de 47 000 \$ et 26 paies par année. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale. Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds pour l'année d'imposition 2016 sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral.

GRÂCE À LA RETENUE SUR LE SALAIRE, ÉPARGNER EST PLUS FACILE ET PLUS AVANTAGEUX

À chaque paie, vous cotisez un montant fixe à votre REER

- vous fixez vous-même le montant de la retenue ;
- vous pouvez modifier ou cesser la retenue en tout temps ;
- pas de paie ? Pas de retenue ;
- vous pouvez bénéficier des économies d'impôt à chaque paie !

Vous pouvez également choisir de contribuer à votre REER par prélèvement bancaire automatique : c'est une solution d'épargne efficace et flexible !

Bénéficiez de 30 % d'économies d'impôt supplémentaires.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec **Langis Beaulieu**, coordonnateur – CSQ au 1 800 361-5017.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsfq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

FONDS
de solidarité FTQ



SOYEZ À L'ABRI

... AVEC L'ASSURANCE
HABITATION DE
LA PERSONNELLE!

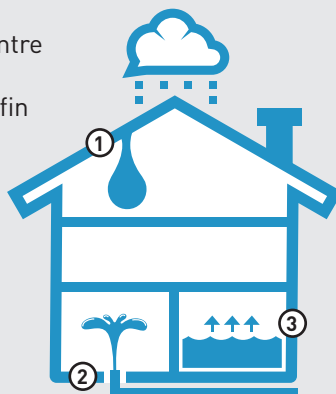


PROTECTION ET DÉTECTION DES DÉGÂTS D'EAU...SOUS UN MÊME TOIT !

La Personnelle a bonifié sa gamme de protections contre les dommages causés par l'eau en incluant, en plus de la garantie de base, des protections optionnelles afin de répondre à vos besoins.

Protégez vos biens encore mieux avec les **Solutions H₂O+** :

- ① protection pour les eaux au-dessus du sol
- ② protection pour les eaux du sol
- ③ protection pour les inondations – nouveau !



VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ POUR VOS ASSURANCES DE GROUPE AUTO,
HABITATION ET ENTREPRISE

Protégez votre résidence, c'est facile.
Essayez notre nouvelle soumission !

► csq.lapersonnelle.com

► 1 888 476-8737



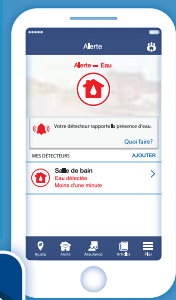
Suivez-nous pour obtenir des conseils
de prévention sur les dégâts d'eau.



PROGRAMME
ALERTE

Inclus dans
l'application
La Personnelle

Recevez des alertes
sur votre téléphone
intelligent si
une fuite d'eau
est détectée à
votre résidence.



Les
protections
RésAut CSQ

Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la **CSQ**



laPersonnelle

La bonne combinaison.